

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-272

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	Direction pilotage emploi et dialogue social Service GPEEC	N° 2022-272

Ajustements des effectifs - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein des directions générales suivantes

I. CABINET DU PRESIDENT

- **Suppression d'un poste de « chauffeur » de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (PER09421)**
- **Création d'un poste « d'assistant de cabinet » de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (PER à créer)**

Une nouvelle organisation ainsi que la montée en charge de certaines missions ont permis de créer une mission de suivi des représentations publiques. Cette mission, peu active pendant les périodes de confinements successives, monte peu à peu en puissance et justifie un suivi particulier pour assurer le bon fonctionnement des missions de représentation de la collectivité.

Ainsi, il est demandé la **création d'un poste de « d'assistant de cabinet » de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux** qui aura en charge le suivi et le fonctionnement de la mission de suivi des représentations publiques.

II. DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION

► Direction

- **Ouverture du poste « d'Adjoint au Directeur général en charge des études et programmes numériques », cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, filière technique, aux non-titulaires (PER05684)**

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

► **Direction du programme numérique urbain**

- **Ouverture du poste de « Chef de projet mobilité et fluides », cadre d'emplois des ingénieurs et des ingénieurs en chef territoriaux, filière technique, aux non-titulaires (PER05643)**

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

► **Direction de l'information géographique**

- **Ouverture du poste « d'expert ingénierie topographe 3D », cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, filière technique, aux non-titulaires (PER05589)**
- **Ouverture du poste de « chef de centre gestion des canevas topographiques », cadre d'emplois des techniciens territoriaux, filière technique, aux non-titulaires (PER05602).**

Au regard de la spécificité des 2 postes et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

► **Direction du programme services à la population**

- **Ouverture du poste de « Analyste chef de projet numérique - Education, sports et société », cadre d'emplois des techniciens territoriaux, filière technique, aux non-titulaires (PER05683)**

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

► **Direction des infrastructures et de la production**

- **Ouverture des 2 postes d'administrateur du SI au cadre d'emplois des agents de maîtrise en plus de celui des adjoints techniques, filière technique, catégorie C (PER05963 et PER10465)**

Les missions de ces postes sont d'assurer l'ingénierie sur les logiciels de supervision des composants du système d'information et de participer à l'industrialisation et à la planification des traitements liés aux nouvelles solutions logicielles mises en place dans le cadre des projets de convergence sur le système mutualisé de Bordeaux Métropole. Ils contribuent au niveau des réunions techniques en apport de solutions. Ils sont en charge de multiples projets sur le changement de l'ordonnanceur des traitements informatiques, de la sauvegarde des données et sur la supervision des composants.

Ces missions correspondent aux cadres d'emplois des agents de maîtrise. Aussi il est proposé d'ouvrir les postes d'administrateur du SI au cadre d'emploi des agents de maîtrise, filière technique, catégorie C (PER05963 et PER10465).

III. DIRECTION GENERALE TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

► **ADG Patrimoine végétal et biodiversité**

Il est proposé d'ouvrir les postes de Directeur d'exploitation des parcs et jardins (PER13085) et de Directeur du funéraire (PER13084), actuellement ouverts au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, au cadre d'emplois des ingénieurs en chef.

► **ADG Prévention et gestion des déchets**

Afin de mieux répondre aux problématiques de recrutement sur les postes de :

- Agent grutier (PER08784), cadre d'emplois des adjoints techniques, positionné au sein du Centre apport volontaire du Service collecte Bègles
- Contremaître d'exploitation (PER09038), cadre d'emplois des agents de maîtrise, positionné au sein du Centre de transfert et usines du Service collecte Eysines/Latule
- Chargé de mission pilotage et suivi des contrats DSP de traitement de déchets (PER09132), cadre d'emplois des attachés, au sein de la Direction stratégie et maîtrise d'ouvrage

l'administration demande, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

► **ADG Action climatique et transition écologique**

Au regard de la spécificité des postes de :

- Responsable de service administration générale et communication (PER13125) au sein de la Direction ressources, cadre d'emplois des attachés (grades d'attaché, attaché principal et directeur)
- Responsable de service accompagnement des publics (PER05979), cadre d'emplois des attachés (grades d'attaché, attaché principal et directeur)

l'administration envisage, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

► **Direction des bâtiments**

Compte-tenu de la spécificité et des connaissances attendues sur les postes de :

- Responsable d'équipe (PER12937), cadre d'emplois des rédacteurs, au sein de l'unité construction et amélioration du patrimoine du centre finances et comptabilité
- Responsable d'unité de Bègles (PER12200), cadre d'emplois des techniciens, au sein du service urgences et petits travaux
- Archéologue (PER08706) cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine

- Responsable de centre administration générale et action sociale (PER08523) cadre d'emplois des ingénieurs
- Responsable de service énergies et maintenance (PER08514), cadre d'emplois des ingénieurs en chef et ingénieurs

Il est demandé, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

► Direction de l'eau

Compte-tenu de la spécificité et des connaissances attendues sur le poste de contrôleur délégation de service public (PER06290), cadre d'emplois des ingénieurs, il est demandé, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de pouvoir recourir à des agents non-titulaires.

IV. DIRECTION GENERALE DES MOBILITES

► Direction Tramway/SDODM/grandes infrastructures

Pour information

La politique de transports et déplacements de Bordeaux Métropole se projette sur tous les modes, excepté les opérations tramway ajournées selon les résultats ultérieurs des dessertes et extensions bus express qui seront réalisées.

Les nouveaux grands projets correspondent à des liaisons et axes structurants pour les transports et déplacements (lignes TCSP, ouvrages, ponts et axes routiers majeurs, itinéraires vélo REVE) à la façon d'un développement d'un réseau structurant issu d'un « schéma directeur tous déplacements ».

De plus, le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) arrivant à son terme, les nouvelles opérations décidées s'inscrivent désormais dans un nouveau schéma de mobilités.

A ce titre et pour prendre en compte ces évolutions, **la Direction Tramway/SDOM/Grandes infrastructures devient Direction Grands Projets Mobilités (DGPM).**

1) Service amélioration / extension du réseau Transport en Commun (TC) existant

Avec les nouvelles évolutions de la direction, le libellé du service devient trop restrictif. En effet, le service pilote aujourd'hui des projets d'infrastructures TC, de vélo, de création de terminus et d'extension de parkings relais dans le but d'améliorer les différents réseaux ou ouvrages existant de mobilités.

A ce titre, **le service amélioration / extension du réseau TC existant devient service amélioration réseaux mobilités (SARM).**

2) Service grands projets de transport

Ce service pilote les projets structurants de mobilités incluant une offre complète en terme d'usages et de modes.

Aussi, afin d'apporter davantage de lisibilité, **le service grands projets de transport devient service grands projets mobilités (SGPM).**

► Direction Voirie Ouvrage d'art

- **Ouverture du poste de « Maître opérateur », cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, filière technique, aux non-titulaires (PER05720).**

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

► **Direction de l'exploitation**

- **Ouverture du poste de « Directeur » catégorie A, à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés et administrateurs territoriaux en complément de la filière technique (PER11548)**

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé d'ouvrir le poste de directeur également aux cadres d'emplois des attachés et administrateurs territoriaux sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

V. DIRECTION GENERALE FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

► **Direction Ressources et ingénierie financière**

- **Ouverture du poste de « chargé de gestion des garanties d'emprunt et de la dette propre », cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, filière administrative (PER07732) aux non-titulaires sur contrat de 3 ans.**

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

VI. DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

► **Direction de l'urbanisme**

Ouverture du poste de « Directeur » catégorie A, à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés et administrateurs territoriaux en complément de la filière technique (PER08411)

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

VII. DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

► **Direction du tourisme**

Suppression d'un poste de technicien itinérance randonnées PER10585 de catégorie B et création d'un poste de « chef de projet itinérances » catégorie A, cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux

Changement d'intitulé de poste de chargé de mission tourisme en chef de projet tourisme PER08284

Au sein de la Direction du tourisme de Bordeaux Métropole (effectif aujourd'hui de 10 agents

- 3 catégories A - 2 catégories B - 5 catégorie C), qui abrite également, le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) en charge de l'aménagement, la gestion et l'exploitation des équipements fluviaux métropolitains (7 agents hors Directeur), les évolutions organisationnelles sont les suivantes :

- Transformation du poste de technicien Itinérance PER10585 catégorie B en chef de projet Itinérance catégorie A afin de développer l'offre en parcours et circuits sur la métropole mais également à l'extérieur, en lien avec les territoires partenaires (ex : GR Bordeaux - Libourne - St Emilion, circuit à vélo vin et châteaux dans le Médoc ...),
- Requalification du poste de chargé de mission Tourisme catégorie A (PER 08284), en chef de projet tourisme durable catégorie A afin de suivre le schéma directeur de l'hébergement touristique, l'ensemble des projets hôteliers sur le territoire, la charte d'engagement pour un hébergement touristique éco-responsable, le déploiement d'écocertifications sur les sites, le suivi de la marque d'Etat « Destination pour Tous », les relations avec l'office de tourisme et des congrès de Bordeaux métropole (OTCBM) et notamment toutes les actions en faveur du tourisme durable,

Au regard de la spécificité de ces 2 postes et des connaissances nécessaires attendues il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

► **Direction du développement économique**

Ouverture du poste de « Chargé de mission hydrogène décarbonation » catégorie A, à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en complément de la filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux (PER08286)

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé d'ouvrir le poste de chargé de mission hydrogène décarbonation au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

► **Direction enseignement supérieur et rayonnement**

Ouverture du poste de « Chargé de mission innovation » catégorie A, à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux en complément de la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (PER09525)

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues, il est proposé d'ouvrir le poste de chargé de mission innovation au cadre d'emplois des attachés territoriaux et en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

VIII. DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

A. **Ressources humaines**

► **Direction de la vie administrative et de la qualité de vie au travail**

- 1) Service prévention, accompagnement social et qualité de vie au travail - Centre action sociale, logement et handicap

Création d'un poste « pilote des actions de la convention FIPHFP » de catégorie A – cadre d'emplois des attachés territoriaux, assistants territoriaux sociaux éducatifs, infirmiers territoriaux, PER à créer

Dans le cadre du renouvellement de la convention quadripartite Bordeaux Métropole, Ville et CCAS de Bordeaux et Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour les années 2023 à 2025, au regard des obligations de chaque employeur d'atteindre 6% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans ses effectifs rémunérés sur des périmètres respectifs de 5846, 3776 et 398 agents, et au regard de la volonté de développer une véritable politique de recrutement et maintien dans l'emploi, un poste de pilote des actions de la convention, de catégorie A est créé.

Rattaché hiérarchiquement à la Responsable du Centre Action Sociale, Logement et Handicap au sein du Service prévention des risques professionnels, accompagnement social, logement et handicap au travail, il a pour mission de mettre en œuvre la convention à venir, de coordonner les actions des différents services de la collectivité dans le domaine du handicap, de favoriser par une communication et des actions de formation, une meilleure compréhension et appropriation de cette thématique essentielle.

Ouverture du poste de « référent handicap – suivi des situations individuelles » PER11837, catégorie A au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en complément des cadres d'emplois des attachés territoriaux et des assistants sociaux éducatifs.

Ce poste se situe au sein du centre action sociale, logement et handicap, avec le poste relatif au pilotage des actions de la convention, du Référent handicap – suivi des situations individuelles et d'une apprentie Assistante administrative.

Rattaché au Responsable de centre (sans création d'unité hiérarchique supplémentaire), le référent handicap- suivi des situations individuelles a pour missions l'information et l'accompagnement des agents et de leur hiérarchie dans le cadre du maintien en emploi en lien avec une situation de handicap au travail ; recensement des agents, accompagnement dans l'aménagement des postes en lien avec les différents services concernés, internes (médecine professionnelle ou magasins) et externes (Cap Emploi).

► Direction conseil et organisation

1) Service conseil et accompagnement

Ouverture du poste de « Consultant en méthodologie de projet » catégorie A, à la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en complément de la filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux (PER10410)

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues il est proposé d'ouvrir le poste de consultant en méthodologie de projet aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux.

► Direction des affaires juridiques

Ouverture du poste de « Chargé de mission innovation » catégorie A, à la filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux en complément de la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (PER09525)

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues, il est

proposé d'ouvrir le poste de chargé de mission innovation au cadre d'emplois des attachés territoriaux et en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

Ouverture du poste de « Juriste, administrateur du registre RGPD et des outils communication » catégorie B, aux non titulaires (PER07891)

Au regard de la spécificité du poste et des connaissances nécessaires attendues, il est proposé d'ouvrir le poste de Juriste, administrateur du registre RGPD et des outils de communication » en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

B. Moyens techniques et immobiliers

► Direction de la logistique et des magasins

Depuis la mutualisation opérée en 2016 et dans son rôle de service support transversal, la Direction de la logistique et des magasins gère des fonctions qui ont régulièrement évolué au gré des besoins exprimés par la Métropole ou la Ville de Bordeaux.

Ces évolutions ont conduit à aménager l'organigramme et à se doter de nouveaux outils pour structurer l'activité et mieux répondre aux attentes sur des thématiques d'importance croissante :

- Gestion de l'habillement en service commun Ville / Métropole
- Commandes, magasinage et livraisons de multiples fournitures dans le contexte de crise sanitaire ;
- Croissance de l'activité sono-vidéo...

De nouvelles évolutions nécessitent aujourd'hui plusieurs modifications de l'organigramme et la prise en compte de technicités :

- La mise en route des projets de numérisation du courrier entrant, à la fois pour la Métropole et pour la Ville de Bordeaux ;
- Des besoins croissants en matière de livraisons pour la Ville de Bordeaux ;
- La montée en charge sur l'activité d'appui administratif aux magasins mutualisés ;
- Le développement de nouvelles activités en matière de reprographie ;
- La professionnalisation des profils liés au traitement de l'image

1) Service appui administratif et courrier

Renforcement de l'unité numérisation

Suppression du poste de « responsable d'équipe accueil physique » catégorie C – cadre d'emplois des adjoints administratifs PER11952 du centre accueil physique et téléphonique et création d'un poste d'« opérateur numérisateur » catégorie C – cadres d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques PER à créer à l'unité numérisation du centre courrier

Suppression d'un poste d'« agent de traitement » catégorie C – cadre d'emplois des adjoints administratifs PER08016 à l'unité distribution et création d'un poste d'« opérateur numérisateur » catégorie C – cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques PER à créer à l'unité numérisation

Au début de l'année 2022, la décision a été prise de mettre en œuvre 2 projets de gestion électronique du courrier concomitants : celui de la Ville de Bordeaux et celui de la Métropole. Cette démarche va être développée par itération. Elle concernera quelques Directions en expérimentation dans un premier temps, avant d'être étendue progressivement à l'ensemble des organisations municipale et métropolitaine.

La charge de travail que va impliquer ce projet de numérisation est encore difficile à évaluer. Elle va dépendre des arbitrages qui seront pris sur la part des courriers à numériser dans le courrier entrant. Mais ce projet implique de renforcer, par anticipation et par précaution, l'unité numérisation du Centre courrier.

A cet effet, il est proposé :

- de transférer un poste de l'unité distribution, du même Centre courrier, à l'unité numérisation ;
- de transférer un poste vacant de catégorie C du Centre accueil, à l'unité numérisation.

2) Service accueil manifestation

Finalisation de l'organisation du centre accueil

suppression du poste de « standardiste » catégorie C – cadre d'emplois des adjoints administratifs PER07981 et création d'un poste de « responsable d'équipe accueil téléphonique » cadre d'emplois des adjoints administratifs

En 2020, en raison d'une vague de départ à la retraite (4 agents sur 6 au standard de Bordeaux Métropole), un renouvellement de personnel a été opéré en garantissant un transfert de compétences entre anciens et nouveaux agents. Cette opération de remplacement et de transmission a abouti de manière satisfaisante et il est aujourd'hui possible de transférer un poste vacant du Centre accueil (physique) vers le Centre courrier.

Dans le cadre de l'organisation définitive du Centre accueil il est également proposé :

- De transférer un poste de l'équipe accueil physique, catégorie C - cadre d'emploi des adjoint administratif vers l'équipe d'accueil téléphonique ;
- De transformer un poste de standardiste en poste de responsable d'équipe accueil téléphonique, en appui managérial et technique du responsable de Centre.

Identification d'une fonction collecte et tri du papier à recycler

Suppression du poste d'« agent polyvalent » catégorie C – cadre d'emplois des adjoints techniques du centre organisateur manifestations PER07984 et création d'un poste d'« agent de valorisation des déchets papier » catégorie C – cadre d'emplois des adjoints techniques au service accueil manifestations

Depuis plusieurs années, la Direction de la logistique et des magasins s'engage dans des démarches de valorisation des déchets produits à partir des fournitures et équipements qu'elle achète. Cette démarche s'illustre notamment avec la gestion des déchets papiers

(collecte dans les bureaux, destruction d'archives...) en flux dédié.

Dans les faits, un agent est occupé à mi-temps sur la collecte de ces déchets papier carton à Mériadeck. L'autre mi-temps est dédié à l'aménagement et la petite maintenance des salles de réunion.

S'agissant d'une activité transversale au sein du Service accueil et manifestation, il est proposé de rattacher cet agent directement au responsable de Service.

3) Service magasins mutualisés

Renforcement du centre livraison – création de 2 postes financés par la ville de Bordeaux

Création de 2 postes de « livreur » catégorie C – cadres d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques PER à créer au centre livraison du service magasins mutualisés

Le Centre Livraison, rattaché au service magasins mutualisés, a les missions suivantes :

- La livraison de mobilier scolaire, de fournitures pédagogiques, de produits d'entretien et de consommables divers (papier...) aux écoles de la Ville ;
- Les déménagements de salles de classes (travaux, construction de nouveaux groupes scolaires et création de classes...)
- La livraison de mobilier, d'équipements pédagogiques ou ludiques et de consommables (couches...) aux structures d'accueil petite enfance et aux assistantes maternelles sous contrat avec la Ville ;
- La livraison de consommables divers (denrées alimentaires...) aux résidences pour personnes âgées et clubs seniors.

Ce centre comprend aujourd'hui un effectif de 7 agents. Cet effectif n'a pas évolué depuis la mutualisation organisée en 2016. Cependant, sous l'effet de la croissance démographique à Bordeaux, les besoins sont croissants :

- 20 nouveaux sites scolaire ont été créés ;
- Le nombre de classes a augmenté de 18% (avec + 6% d'élèves) ;
- Le nombre d'intervention de l'équipe des livreurs est par conséquent passé de 1 919 en 2015 à 2 325 en 2019.

La crise sanitaire a renforcé l'importance de l'activité de livraison notamment pour la délivrance de produits de désinfection.

Afin de prendre en compte cette évolution et de maintenir un niveau de prestation satisfaisant pour les écoles et les structures dédiées à la petite enfance ou aux seniors, la Ville de Bordeaux a accepté de financer 1,8 ETP supplémentaire à Bordeaux Métropole. Ce financement complète celui de 0,2 ETP qui avait été arbitré pour la délivrance de consommables aux centres médico sociaux municipaux, également prise en charge par les livreurs des magasins mutualisés.

Ce financement, par révision de niveau de service, permet de créer 2 postes dont bénéficiera le Centre Livraison des magasins mutualisés métropolitains, à la Direction de la logistique et de magasins.

4) Service appui administratif et courrier

Renforcement de l'équipe d'appui administratif

Suppression d'un poste d'« agent de la distribution courrier » catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux de l'unité numérisation PER11954 et création d'un poste d'« coordonnateur budgétaire et comptable » catégorie B cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au centre achats finances et gestion

Le Centre finance achats et gestion gère le support administratif des fonctions opérationnelles mises en œuvre par la Direction :

- Préparation et exécution du budget ;
- Rédaction et mise en œuvre des marchés, pilotage des achats ;
- Contrôle de gestion

L'activité des magasins mutualisés est de plus en plus soutenue et cela se traduit également sur l'activité du Centre finances achats et gestion. A titre d'illustration, le nombre de liquidations de factures réalisées par ce centre est passé de 2017 en 2019 à 2051 en 2020 et 4204 en 2021. Il y a donc un besoin de renfort en matière d'exécution budgétaire.

Par ailleurs et depuis la mutualisation, plusieurs filières de fournitures font encore l'objet d'un traitement par achats sur devis. Un travail de fond doit être opéré pour consolider les besoins et conclure des accords-cadres à bons de commande.

Pour répondre à ces besoins, il est proposé de transférer un poste d'agent catégorie B du Centre courrier – Unité numérisation, vers le Centre finances achats et gestion. Ce poste du centre courrier est vacant à la suite d'un départ à la retraite.

5) Service photo/PAO/repro

Développement de nouvelles activités au centre reprographie

Suppression du poste de « responsable d'équipe » catégorie C – cadre d'emplois des agents de maîtrise PER11939 et création d'un poste d'« opérateur reprographe » catégorie C – cadre d'emplois des agents de maîtrise (PER à créer) au centre reprographie

En début d'année, le centre reprographie s'est doté de matériels et outils qui vont permettre de développer de nouvelles activités :

- Les impressions sur enveloppes vierges : une fonctionnalité permettant d'optimiser les stocks ;
- L'impression sur grands formats de supports de communication ;
- Les fonctions de préparation documentaire avant impression ou mise sous plis (retouches, ajustement des champs d'impression, mise en forme sélective, fusion / association de documents et publipostage...)

Dans le cadre du développement de ces fonctions, un agent souhaite être déchargé des fonctions de responsable d'équipe pour se consacrer à la production.

Il est donc proposé de réduire l'encadrement à :

- Un responsable de Centre, responsable de l'atelier « Cité Municipale » (où vont être

développées les nouvelles activités) et de l'atelier « Jean Fleuret » ;

- Un responsable d'équipe, cadre intermédiaire pour l'atelier « Jean Fleuret » où sont maintenues majoritairement les activités d'impression petits formats et le façonnage.

Stabilisation et valorisation de la technicité sur les métiers liés à la production et au traitement d'images

Ouverture des postes d'« opérateur graphiste / PAO » catégorie C, au cadre d'emplois des agents de maîtrise en plus de celui des adjoints techniques (PER08017 – PER08020 – PER08025)

Depuis 3 ans, l'activité liée à la production et au traitement d'images s'est développée et professionnalisée au sein de la Direction logistique et magasins. Cette dynamique vertueuse est entretenue par des parcours qualifiants des agents (exemple : formations au montage et motion design) et l'achats de matériels permettant d'élargir la gamme des offres :

- Studio ;
- Régie mobile ;
- Drones photo et vidéo ;
- Appareils photo time laps ;
- Nouvelles fonctionnalités PAO

Cette montée en compétence répond à la diversification des supports de communication, laquelle met désormais l'accent sur l'image (vidéo / photo) et les réseaux sociaux.

2 objectifs sont à rechercher dans ce contexte :

- Garantir / conserver la qualité de la ressource humaine ;
- Reconnaître le savoir-faire de cette ressource humaine.

Le second objectif conditionnant l'atteinte du second.

Dans cet esprit il est proposé :

- d'étendre le grade cible des postes de graphistes, photographes et agents sono vidéo à « agent de maîtrise ». Ces personnels exercent des missions nécessitant de l'expertise en supports et outils de communication Cette extension qui serait la reconnaissance d'une technicité avérée, doit permettre aux agents concernés de poursuivre un avancement de carrière au sein des Centres sono vidéo ou PAO photo sans avoir à faire une mobilité pour bénéficier d'un changement de cadre d'emploi à la suite d'un concours ou d'une campagne de promotion interne.

Au regard de la spécificité des postes « opérateurs graphiste/PAO » et des connaissances nécessaires attendues il est proposé d'ouvrir ces postes également au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Au regard de la spécificité du poste de responsable de centre sono vidéo (PER08753) et des connaissances nécessaires attendues, il est proposé, en l'absence de candidature d'agents titulaires, de recourir aux agents non-titulaires sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

IX. DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

- **Changement rattachement de deux postes « d'assistant de direction » de catégorie C**

Pour régularisation, il est proposé de rattacher les postes d'assistants de direction (PER07336 et PER06847) directement aux pôles plutôt qu'à la direction générale. Ainsi, ces postes seront respectivement comptés dans les effectifs du Pôle territorial Ouest et du Pôle territorial Rive droite, et la gestion quotidienne des agents sur les postes sera ainsi facilitée.

A. Direction générale adjointe de la coordination

► Direction de la prévention

1) Service santé environnement – centre habitat insalubre et périls

- **Ouverture d'un poste « d'inspecteur salubrité » de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens aux non titulaires**

Le service santé environnement rencontre de plus en plus de difficultés pour pourvoir ses postes vacants d'inspecteurs de salubrité par des agents titulaires. Il est alors demandé que, compte-tenu des connaissances, des compétences attendues mais aussi de la rareté des profils d'agents titulaires, l'administration puisse recourir, en l'absence de candidature d'agents titulaires, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, **à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux** pour le poste « d'inspecteur de salubrité » (PER09159).

- **Suppression du poste « d'agent de santé environnementale », catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**
- **Création d'un poste « d'agent de santé environnementale », catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise**

Le centre habitat insalubre et périls de la Direction prévention comporte parmi son effectif un poste de catégorie C adjoint technique « agent de santé environnementale » (PER10488). Actuellement ce poste comporte des missions d'accompagnement des inspecteurs de salubrité dans leur mission de lutte contre l'habitat indigne, d'application des réglementations et de conduite d'actions de prévention, de mesure et de contrôle dans la lutte contre les nuisibles et de participation active au développement de la politique de lutte contre l'habitat indigne en collaboration avec les partenaires. Ainsi, ce sont des missions nécessitant un certain degré d'expertise.

Les missions afférentes à ce poste ont encore évolué ces derniers mois et des responsabilités nouvelles demandant une expertise spécifique doivent être assumées. Par ailleurs, la part d'autonomie que requièrent les missions s'est accrue.

Ainsi, avec l'accroissement sensible de l'activité sur la mission péril, de nouveaux besoins apparaissent :

- Nécessité de développer une mission de soutien active à la mission péril en apportant une aide opérationnelle aux instructeurs lors des opérations d'évacuation d'immeubles (rechercher des coordonnées locataires et propriétaires, participation aux réunions publiques, ...)

De plus, un suivi accru de thématiques sensibles émergent et nécessitent de développer des compétences spécifiques :

- Assurer un rôle de référent de la thématique « pigeons » en charge de l'accompagnement de l'association AERHO missionnée par la ville de Bordeaux pour élaborer un plan d'action de lutte contre la prolifération des oiseaux.
- Assurer un rôle de référent pour le suivi des squats de la ville de Bordeaux. Il y représentera le service santé environnement lors des réunions partenariales mensuelles.

Eu égard aux nouvelles missions techniques et aux responsabilités attenantes à ce poste, il est demandé de **supprimer ce poste de catégorie C adjoint technique, et de créer un poste de catégorie C agent de maîtrise « agent de santé environnementale »**.

B. Pôle territorial Ouest

► Direction du développement et de l'aménagement (DDA)

1) Service foncier – Centre réseaux et paysages

- **Ouverture d'un poste de « projeteur » de catégorie C au recrutement de non titulaires**

Le poste de « projeteur » (PER13156) au service foncier nécessite des qualifications de topographe-géomètre permettant d'assurer la validité des actes. Au regard de cette spécificité et des connaissances attendues, l'administration peut envisager, en cas d'échec de recrutement de titulaire répondant à ces critères de compétences, de **recourir à un recrutement par la voie contractuelle** sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

2) Service études et maîtrise d'ouvrage – Centre réseaux et paysages

- **Ouverture d'un poste de « chef de projet nature » de catégorie A au recrutement de non titulaires**

Le poste de « chef de projet nature » (PER13119), requiert, en raison de la diversité des problématiques identifiées, des compétences à la fois en aménagement urbain, mais également une maîtrise des enjeux environnementaux et de l'approche « nature » des projets de la Direction. Ces compétences spécifiques sont enseignées depuis une période récente et ne font pas encore partie du cœur de métier des agents titulaires.

La recherche de candidats titulaires répondant à ce profil pourrait donc être difficile et justifie la possibilité, en cas d'échec de recrutement de titulaire répondant à ces critères de compétences, **de recourir à un recrutement par la voie contractuelle** sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

► Direction de la Gestion de l'Espace Public (DGEP)

1) Service Moyens communs – centre espaces extérieurs

- **Suppression du poste de « responsable d'équipe mobilier urbain », catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise**
- **Création d'un poste « d'agent mobilier urbain », catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**

Le PTO dispose d'une équipe en charge de la maintenance et de l'installation des mobiliers urbains pour les communes du service commun. Cette équipe est composée de deux agents, encadrés par un agent de maîtrise. Le Pôle territorial Ouest ne souhaite pas

différencier la fonction d'encadrement de l'équipe, et préfère recruter, au départ du responsable d'équipe actuel courant 2022 (PER07265), un agent mobilier urbain relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques. L'encadrement managérial de cette petite équipe sera assuré par le responsable du centre « espaces extérieurs ».

2) Service territorial 5

- **Suppression d'un poste de « magasinier » espaces verts-propreté, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**
- **Création d'un poste de « responsable du magasin » espaces verts-propreté, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise**

Le service territorial 5 possède deux magasins distincts. Le premier, issu de la mutualisation du magasin communal de Mérignac gère les approvisionnements et le stockage des fournitures pour le compte exclusif des services de la ville de Mérignac.

Installé dans le centre technique municipal de Mérignac, ce magasin emploie deux agents : un « responsable de magasin » relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et un « aide-magasinier » relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Pour ce qui relève des activités mutualisées exercées par le PTO (espaces verts et propreté), un magasin a été identifié pour assurer la fourniture et les stockages des fournitures dédiées à ces activités.

Le poste identifié initialement pour ces missions relève du cadre d'emplois des adjoints techniques, ce qui ne correspond pas à la réalité de l'importance et du niveau des responsabilités assumées sur le poste.

A l'occasion de la vacance de ce poste, et en cohérence avec le positionnement statutaire des emplois de magasinier de Bordeaux Métropole, le PTO souhaite transformer le poste de magasinier (PER12005) actuellement vacant en le positionnant sur la cadre d'emplois des agents de maîtrise.

3) Service territorial 7 – centre voirie

- **Suppression d'un poste « d'agent de voirie », catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**
- **Création d'un poste de « surveillant de travaux voirie », catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise**

Le centre maintenance voirie du ST7 est en difficulté depuis plusieurs mois. Ainsi, les missions de surveillants de travaux ne sont que partiellement assurées, pénalisant la capacité à répondre aux demandes de suivi des travaux externalisés pour le compte de Bordeaux Métropole et des communes.

La situation difficile nécessite le renfort de cette équipe de surveillants de travaux, par la création d'un poste supplémentaire, pour pouvoir disposer de 2 surveillants de travaux opérationnels sur le territoire du service territorial 7.

Ainsi, il est proposé de **supprimer un poste « d'agent de voirie » du centre du cadre d'emplois des adjoints techniques (PER07412)** de l'unité régie et de **créer un poste de « surveillant de travaux » du cadre d'emplois des agents de maîtrise**, affecté à l'unité maintenance

Le rééquilibrage des postes se fera ultérieurement en fonction des vacances d'emplois disponibles au niveau du service territorial 7 (1^{er} semestre 2023).

C. Pôle territorial Rive Droite

► Direction du Développement et de l'Aménagement (DDA)

1) Service études et maîtrise d'œuvre – centre réseaux et paysages

Le centre réseaux et paysages rencontre des difficultés pour pouvoir ses postes vacants de chargé de projet par des agents titulaires. Il est alors demandé que, compte-tenu des connaissances, des compétences attendues, l'administration puisse recourir, en l'absence de candidature d'agents titulaires, sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, **à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux** pour le poste de « chargé de projet » (PER13163).

► Direction de la Gestion de l'Espace Public (DGEP)

1) Service territorial 1

- **Suppression d'un poste « d'agent de voirie » de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques**
- **Création d'un poste de « surveillant de travaux » de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise**

Compte-tenu des besoins en surveillance de travaux des activités croissantes en espaces verts, GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et propreté

nd
sur le Service Territorial 1, il apparaît nécessaire de disposer d'un 2^e poste de « surveillant de travaux » pour assurer un suivi conforme des prestations réalisées par les entreprises, y compris de voirie.

Pour ne pas demander la création d'un poste supplémentaire, il est proposé de **supprimer un poste « d'agent de voirie » d'adjoint technique à l'unité voirie du centre exploitation régie (PER06853)** prochainement vacant, et de **créer un poste de « surveillant de travaux » du cadre d'emplois des agents de maîtrise**, qui serait rattaché au centre stratégie de maintenance - unité surveillance / gestion externalisation.

Le choix de supprimer un poste d'agent technique voirie est motivé par le fait qu'un renouvellement est en cours sur cette unité voirie longtemps pénalisée par de nombreuses absences. Or, divers départs à la retraite et mobilités ont eu lieu ou sont à venir très prochainement, et le présentisme a tendance à augmenter de ce fait.

Cette transformation de poste ne devrait donc pas réduire l'activité de la régie du fait du renouvellement du personnel en cours, et elle permettrait de répondre au mieux aux besoins du service pour répondre à ses missions.

2) Service territorial 2

- **Ouverture d'un poste « d'adjoint au responsable d'équipe » de catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise au cadre d'emplois des adjoints techniques**

Un poste « d'adjoint au responsable d'équipe » (PER13093), du cadre d'emplois des agents

er
de maîtrise, a été transféré de la ville de Cenon à Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2022 à l'occasion du cycle 6 de mutualisation. Il est proposé **d'ouvrir ce poste également au cadre d'emplois des adjoints techniques**, correspondant mieux aux missions demandées et au profil recherché.

X. DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Récapitulatif des évolutions de ressources :

Direction générale	Postes créés					Postes supprimés					Solde	Coût en année pleine	Coût année N
	A+	A	B	C	Total	A+	A	B	C	Total			
Entités rattachées au Président	0	0	1	0	1	0	0	0	1	1	0	8 392,59 €	5 595,06 €
DG Développement économique	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	26 574,89 €	17 716,59 €
DG ressources humaines et administration générale	0	1	0	2	3	0	0	0	0	0	3	149 397,17 €	99 598,11 €
DG des territoires	0	0	0	5	5	0	0	0	5	5	0	0,00 €	0,00 €
Total	0	2	1	7	10	0	0	1	6	7	3	184 364,65 €	122 909,77 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

Vu l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique,

VU le comité technique en date du 14 avril 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés

Article 2 : d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche financière annexée

Article 3 : d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus

Article 4 : d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BOZDAG, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Madame ROUX-LABAT;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON